

PRESENTATION DE LA JOURNEE D'ETUDES

PAR

Jacques CHEVALLIER

*Président du Centre régional d'études et de recherches
administratives et politiques de Picardie (C.R.E.R.A.P.P.)
Section pour la Picardie de l'Institut Français
des Sciences administratives*

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

On dit souvent que la « conscience régionale » est faible en Picardie ; or, et ceci est-il la conséquence de cela, c'est précisément en Picardie que la réflexion sur la région a été menée avec le plus de constance depuis une dizaine d'années — grâce à des échanges permanents et fructueux entre les acteurs (élus, fonctionnaires, représentants socio-professionnels) et les observateurs (universitaires, chercheurs) de l'expérience régionale. Ces échanges ont été favorisés par l'existence d'un lieu de rencontre institutionnel : le C.R.E.R.A.P.P., que j'ai l'honneur de présider. Devenu depuis deux ans section régionale de l'Institut Français des Sciences Administratives (I.F.S.A.), le C.R.E.R.A.P.P., qui rassemble tous ceux qui s'intéressent aux problèmes administratifs, a précisément pour but de favoriser « le développement des études, des enseignements et des recherches sur l'administration et la vie politique locale en Picardie » ; et le C.R.E.R.A.P.P. a placé d'emblée la question régionale au centre de ses réflexions et de ses investigations.

*
**

Un coup d'œil rétrospectif sur les travaux effectués permet en même temps de mesurer le chemin parcouru par l'idée régionale.

1° En 1974-75, une enquête systématique avait été réalisée en Picardie pour évaluer les premiers résultats de la réforme de 1972. Le bilan dressé à cette occasion (Les nouvelles institutions régionales en Picardie (1973-1975), C.U.R.A.P.P. 1976, 152 p.) n'était guère prometteur pour l'avenir de l'idée régionale :

— De manière générale, la loi du 5 juillet 1972, qui se situait nettement en retrait par rapport au projet de 1969, rejeté par référendum, semblait devoir être analysée plutôt comme un dispositif d'encadrement des régions — l'accent étant mis désormais davantage sur les départements et sur les communes (le discours de V. Giscard d'Estaing à Dijon, le 24 novembre 1975, se situant dans le droit fil de celui prononcé par Georges Pompidou à Lyon le 20 octobre 1970).

— Quant à la région de Picardie, l'enquête avait démontré que la cohésion apparente et l'absence de conflits ouverts dissimulaient l'existence d'importantes forces centrifuges et surtout l'absence d'un véritable « esprit régional », capable de transcender les particularismes départementaux.

2° Une nouvelle enquête, réalisée au début de l'année 1981 auprès des conseillers régionaux de Picardie, révélait cependant que ce diagnostic était bien dépassé et qu'une évolution très sensible s'était produite, de manière assez inattendue, à la faveur de la réforme de 1972.

— Malgré ses limites et ses insuffisances, la loi du 5 juillet 1972 a été le point de départ d'une dynamique nouvelle, jouant dans le sens du renforcement de l'échelon régional : tandis que l'identité régionale s'est lentement consolidée par les vertus de l'apprentissage institutionnel et du travail en commun, les responsables régionaux se sont efforcés, surtout lorsqu'ils se trouvaient exclus des circuits de décision nationaux, d'étendre leur capacité d'action ; et les élus étaient maintenant unanimes à réclamer un accroissement des pouvoirs des régions.

— Ce constat était évidemment d'autant plus significatif pour la Picardie que son unité était a priori moins évidente et que la conscience régionale y était, au départ, moins forte : l'absence de toute contestation par les conseillers régionaux du cadre régional et le souhait d'un transfert de compétences et de moyens au profit de la région, montraient bien que la greffe régionale avait pris en Picardie aussi — malgré des conditions objectives peu favorables.

3° A ce titre, la loi du 2 mars 1982 apparaît, dans ses dispositions qui concernent la région, moins comme un texte radicalement novateur, que comme la concrétisation des aspirations, et le prolongement des pratiques, des élus régionaux.

C'est ce que le C.R.E.R.A.P.P. a essayé de montrer dans le colloque précédent sur Le pouvoir régional, qui s'est tenu le 16 avril 1982 (le lendemain de la passation des pouvoirs aux présidents des conseils régionaux) et dont les travaux ont été publiés par les Presses Universitaires de France (1982, 189 p.).

A l'occasion de ce colloque avaient néanmoins été mises en évidence un certain nombre d'incertitudes concernant les perspectives d'évolution du pouvoir régional : si les limites des régions semblent bien être devenues intangibles avec la réforme (elles le seront sans nul doute à partir du moment où les conseils régionaux auront été élus au suffrage universel direct), en revanche, il est apparu :

— *que la place de la région dans le système d'organisation territorial restait à définir — alors qu'on ne connaissait pas encore les modalités retenues pour la répartition des compétences ;*

— *que les effets politiques de la réforme étaient difficiles à circonscrire — compte tenu de l'absence de précision sur la date et les conditions de l'élection du conseil régional au suffrage universel direct et des hésitations concernant la réglementation du cumul des mandats.*

Enfin, il avait été souhaité que l'enquête menée auprès des conseillers régionaux soit complétée par une enquête similaire orientée cette fois vers les membres du comité économique et social.

Rendez-vous avait donc été pris pour une autre journée d'études visant à dresser un premier bilan sur l'application de la réforme, en partant de l'exemple de la Picardie. C'est l'objectif que poursuit cette nouvelle journée d'études.

*
**

La journée se découpera en deux parties.

— *La matinée sera consacrée à la présentation des enjeux institutionnels. Elle débutera par deux rapports généraux visant, pour le premier à dégager quelques hypothèses d'ensemble concernant l'évolution de la région, pour le second à apporter un indispensable éclairage comparatif à partir de l'étude de quelques pays européens. Puis seront présentés deux rapports analysant les changements intervenus dans le fonctionnement des assemblées régionales, à partir d'une enquête réalisée auprès de leurs membres (parallèlement à l'enquête promise sur les membres du comité économique et social a été en effet mise à jour et actualisée le travail précédent effectué en 1981 auprès des conseillers régionaux) ; ces rapports seront suivis de l'intervention d'une série d'acteurs politiques et socio-professionnels régionaux.*

— *L'après-midi, nous tenterons de saisir la région en action. Il s'agira d'abord de mesurer l'importance des nouveaux moyens (financiers et en personnel) dont disposent les régions. Puis, si tant est que la région a, avant tout, une vocation économique, nous chercherons à analyser l'action qu'elle déploie en ce domaine, à partir de deux rapports présentés sur la politique économique régionale et sur les travaux de planification en cours.*

Enfin, je m'efforcerai, au terme de cette journée, de tirer quelques conclusions, qui ne pourront être que modestes et prudentes.

Avant que ne s'engagent effectivement les débats, il n'est peut-être pas inutile de formuler deux avertissements :

— *L'un, de forme. Afin de laisser la plus large place à la discussion, chaque orateur, rapporteur ou intervenant, est invité à résumer et à condenser son propos.*

— *L'autre, de fond. Il s'agit d'une journée d'études, qui doit permettre de réfléchir ensemble (chercheurs et praticiens) et d'analyser l'expérience régionale en cours de la manière la plus complète possible. Cette réflexion ne sera positive que si :*

- *les problèmes sont abordés de front, posés clairement ;*
- *chacun observe une certaine distance (critique) par rapport à sa propre pratique, par rapport à son propre engagement.*

Le cadre choisi pour cette journée devrait permettre de mener à bien cette réflexion. Il convient, dans tous les cas, de féliciter la région d'avoir accepté, de bonne grâce, de s'y prêter : elle démontre ainsi une capacité d'« auto-analyse », un souci de « transparence », qui ne peuvent être que positifs et démontrent sa vitalité.

Je tiens encore à remercier MM. les présidents Huet et Deneux d'avoir bien voulu présider nos travaux, malgré les importantes responsabilités qui sont les leurs.